



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU C.C.A.S.**

Nombre de Membres : 14 L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE**, le **JEUDI 11 AVRIL 2024**, à **18 H 00**
Présents : **11** le C.C.A.S. de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment convoqué,
Votants : **11** s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'ÉTAULES, sous la **présidence de Béatrice WATRIN Vice-Présidente.**

Date de convocation des membres du C.C.A.S. : **03 avril 2024**

Etaient présents : Béatrice WATRIN, Nadia BUREAU, Martine AUTIN, Céline BLAIS, Josselyne GAGNADRE, Gilles LOUIS, Marie-Hélène ETIENNE, Annick FOURNIGAULT, Françoise GORIN, Gérard HERVE, Daniel RAZET,

Absents excusés : Vincent BARRAUD, Gérard PIOU, Nicole POURTEAU

Absent excusé ayant donné pouvoir :

Absents :

DE 2024/04-004 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

La Vice-Présidente propose aux membres de la commission de voter le budget primitif 2024 du C.C.A.S., qui s'équilibre en section de fonctionnement pour un total de **25 000 €**

Les subventions accordées au profit des associations caritatives seront comme suit :

Collectif caritatif : 1 000.00 €
Entraide protestante : 1 000.00 €
Secours catholique : 1 000.00 €

Les membres de la commission présents, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

➤ **ADOPTENT** le budget primitif présenté par la Vice-Présidente.

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,
Béatrice WATRIN, Vice-Présidente,

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 211701552 -- 2024 ____ -- ----- --
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : __ / __ / 2024



Le Président soussigné, certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération, transmise en Sous-Préfecture le : / /
et affichée le : / /

Hôtel de Ville